



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aides à la création

Question écrite n° 11711

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la baisse des crédits décentralisés pour la région Languedoc-Roussillon. En effet, cette décision va fragiliser toute une filière déjà économiquement sinistrée et laisser toute une population culturellement abandonnée. Il lui rappelle que la région Languedoc-Roussillon est la dernière à avoir signé la convention État/région/CNC qui a permis à des productions cinématographiques et audiovisuelles d'émerger et de se développer. Il souligne que la situation des professionnels demeure fragile et qu'elle le sera davantage encore si cette politique devait se confirmer, voire s'amplifier. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'elle entend mettre en oeuvre pour rassurer les professionnels de la culture en général et de l'audiovisuel en particulier.

Texte de la réponse

La politique de soutien en faveur du cinéma et de l'audiovisuel est assurée par le ministère de la culture et de la communication, au travers notamment des directions régionales des affaires culturelles (DRAC), et par le Centre national de la cinématographie (CNC), qui gère des dispositifs d'aides pour l'ensemble de la filière cinématographique et pour la production d'oeuvres audiovisuelles. Le ministère de la culture et de la communication et le CNC poursuivront leur politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel. En effet, en ce qui concerne les DRAC, les moyens budgétaires complémentaires, qui ont été affectés à mes services, permettront de maintenir leurs actions dans des conditions comparables à celles des années passées. Par ailleurs, la politique conventionnelle État/région/CNC, qui constitue un outil de structuration professionnelle et de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle, sera poursuivie. Une nouvelle génération de convention de développement cinématographique et audiovisuel a en effet été conclue entre les trois partenaires pour les années 2007-2009, et dès l'année 2008, il est prévu que l'enveloppe budgétaire consacrée par le CNC à l'aide à la production cinématographique augmente de 12,5 %. En outre, une mission a été confiée à Alain Auclair, ancien président de l'école nationale supérieure des métiers de l'image et du son (FEMIS), afin de dresser un état des lieux des programmes d'aide actuellement mis en oeuvre par le ministère de la culture et de la communication en faveur de l'éducation à l'image et de la diffusion culturelle cinématographique, et de formuler des propositions pour leur développement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11711

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2007, page 7385

Réponse publiée le : 20 mai 2008, page 4201